

---

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le mercredi **12 avril 2023**, à la salle du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette située au 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, à compter de 19 h et formant quorum sous la présidence de M. Francis St-Pierre, préfet.

---

## **RÉSOLUTION 23-112**

### **ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté lors de la séance tenue le 27 février 2023, par la résolution 23-058, une version modifiée du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Rimouski-Neigette ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu, le 17 mars 2023, l'attestation de conformité du Schéma de couverture de risques révisé du ministère de la Sécurité publique, en conformité avec l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit adopter le Schéma de couverture de risques révisé avant le 90<sup>e</sup> jour suivant la réception de l'attestation de conformité selon les modalités prévues à l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte, sans modifications et tel que déposé, le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, lequel entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2023.

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL



---

Directeur général ou adjoint

(S) Francis St-Pierre  
Préfet

(S) Jean-Maxime Dubé  
Directeur général et greffier-trésorier